

16 Provinces

Estuaire/Département du Komo-Mondah/Ntoum/Administration décentralisée
Sosthène Edzang Engone installé à la chefferie de Bikélé

PSNB

Ntoum/Gabon

LE domicile de Sosthène Edzang Engone a connu dernièrement une ambiance particulière, à l'occasion de la cérémonie d'installation de ce compatriote comme chef du quartier Bikélé. A la tête de cette circonscription, située dans le 3e arrondissement de la commune de Ntoum, sur l'ancienne route nationale, Edzang Engone succède à Jean Martin Ondo Engone, décédé il y a près d'une dizaine d'années. La cérémonie était présidée par le maire dudit arrondissement, Paulin Michaël Mba Biyoghe.

Avant l'installation du promu, l'assistance a pris connaissance des décisions portant nomination d'un chef de quartier, lues par le secrétaire général de la mairie, Wilfried Bekale.

Puis, le maire s'est adressé au promu en ces termes: « Vous avez été choisi parmi tous les autres hommes et femmes de cette localité pour servir à



Photo : Prosper Sax Nzé Bekaté

Le maire du 3e arrondissement de Ntoum, Paulin Michaël Mba Biyoghe, installant le chef Sosthène Edzang Engone... Photo de droite : ... sous le regard de quelques habitants de Bikélé.



Photo : Prosper Sax Nzé Bekaté

la satisfaction de votre hiérarchie, de l'administration et surtout des populations de votre quartier. Soyez bon capitaine de bord qui n'aura d'autres préoccupations que de mener la barque de ce quartier, qui va vous être confiée, à bon port, dans l'unité et la compréhension mutuelle (...).»

Et de rappeler au nouvel auxiliaire de commandement quelques-unes des tâches qui l'attendent « le chef de quartier fait appliquer les lois et règlements, ainsi que les décisions de l'autorité administrative. Il assure la police administrative, apporte son concours et celui de sa population pour combattre

les calamités et participe aux actions de développement décidées par le Conseil municipal...» Se tournant vers les administrés, le maire du 3e arrondissement de Ntoum a souligné que le chef de quartier représente l'autorité administrative à Bikélé. « A ce titre, rien ne doit être en-

trepris ici, sans l'en informer et lui rendre compte. Vous êtes tenus de lui apporter un soutien nécessaire. Ainsi, ensemble, le chef et vous tous réussirez à poursuivre le développement de cette localité.» Sosthène Edzang Engone a saisi cette opportunité pour adresser ses sincères remerciements à

tous ceux qui ont œuvré à sa promotion comme chef de quartier de Bikélé. « M. le maire, je mesure l'importance de la tâche qui m'attend. D'ores et déjà, je voudrais vous assurer de ma disponibilité, ainsi que de ma franche collaboration pour mener à bien les missions qui me seront assignées», a-t-il promis.

Haut-Ogooué/Département de la Passa/Franceville/Consommation
De la volaille et des produits divers avariés détruits

Photo : Nadège Ontounou

Cette viande...



Photo : Nadège Ontounou

... et ces boissons avariées saisies...

N.O.

Franceville/Gabon

VEILLER à la protection de la santé du consommateur menacé: voila les raisons qui ont amené, depuis la période des fêtes de fin d'année, les agents provinciaux de la direction générale de la Concurrence et consommation (DGCC), pour le Haut-Ogooué, à être à pied d'œuvre. Ce, conformément à l'arrêté 426/MEFBP/DGCC, du 24 mars 2005, fixant les conditions de transport et de conservation des produits et denrées alimentaires.

Ainsi, sous la direction du responsable local de cette

administration, Guy-Roger Mbadinga, les agents ont procédé à la saisie de 27 cartons (350 kg) de volaille (cuisses de poule et ailes de poulet) ayant subi une rupture de la chaîne de froid dans les containers depuis leur dépotage à Franceville. Cette opération aura eu le mérite d'éviter que ces produits soient écoulés sur le marché.

Auparavant, au cours du quatrième trimestre 2018, une tonne de marchandises diverses avariées, parmi lesquelles des produits cosmétiques, laitiers, et bien d'autres précédemment saisis dans divers magasins de Franceville et de Moanda, lors de contrôles de routine,



Photo : Nadège Ontounou

... ont été passées sous les flammes.

avaient été mises en quarantaine, leur date de consommation étant dépassée.

Ce sont donc tous ces produits jugés nocifs à la santé du consommateur alto-ogouéen qui ont été détruits et

incinérés, le samedi 12 janvier dernier, à la décharge publique de Yéné, dans le quatrième arrondisse-

ment, par Guy-Roger Mbadinga et son équipe.

« Notre mission première, c'est la protection des consommateurs. Compte tenu des difficultés de transport liées à l'état de la route, nous sommes restés en alerte, sachant que les containers mettraient plus de temps en chemin. Or, la durée limite d'un camion sur la route peut être de 4 à 5 jours. Passé ce délai, il y a la rupture de la chaîne de froid. C'est pourquoi, nous avons tenu à vérifier la qualité des aliments, au dépotage des marchandises par les opérateurs économiques. Et nous avons saisi ces cartons dégivrés, devenus impropres à la consommation », a fait savoir Guy Roger Mbadinga.